



**Financière Pouyanne**  
*le Sens des Territoires*

# Charte d'Investissement d'Impact Territorial

# 2023

# PRÉAMBULE

Dans son dernier rapport, le GIEC rappelle que les émissions de gaz à effet de serre dues aux activités humaines ont réchauffé le climat à un rythme sans précédent : la température de la surface du globe s'est élevée de 1.1°C par rapport à la période préindustrielle.

Conscient des enjeux, l'équipe de la Financière Pouyanne souhaite porter sa contribution à son échelle afin de limiter son impact environnemental et améliorer son impact social et territorial.

Cette contribution est réalisé à travers son activité propre et également à travers ses choix d'investissements. La Financière Pouyanne a ainsi modélisé la prise en compte des externalités positives de ses investissements et de son activité pour le territoire.

Pour ce faire, dans le cadre de sa démarche RSE et des actions qu'elle porte, La Financière Pouyanne s'est appuyée sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) mis en place par l'UNEP au sein des Nations Unies.

Cette charte d'Investissement d'Impact Territorial a pour vocation de détailler notre processus de sélection et d'évaluation de nos investissements du point de vue de leur impact sur l'environnement et sur notre société.

# SOMMAIRE

01

Qui sommes nous ?

02

Notre démarche d'impact

03

Notre définition de l'impact

04

Les enjeux qui nous poussent à agir

05

Nos exigences en matière d'impact et de sa mesure

06

Nos indicateurs d'impact

07

L'Impact dans notre processus d'investissement

08

Le score d'Impact Territorial

09

La Financière Pouyane et les Objectifs de Développement Durables

10

Les engagements ESG de la Société de Gestion

11

La réglementation SFDR

# QUI SOMMES NOUS ?

## POUYANNE, NOTRE SIGNATURE : LA PASSION DE L'ENTREPRISE ET DU TERRITOIRE

Pouyanne, c'est le nom d'une famille de banquiers et d'entrepreneurs ancrée dans le Sud-Ouest de la France, un nom attaché à un territoire, celui du Béarn, du Pays Basque, des Landes, de la Gascogne. Sur ces terres qui tirent leurs attraits et leurs richesses de leurs diversités, les hommes ont en commun un attachement viscéral à leur « pays ».

C'est en 1903 que Julien Pouyanne (1871-1933) ouvre à Orthez la première agence de la banque familiale. En même temps, il fait l'acquisition de la Société Anonyme des Papeteries du Sud-Ouest et devient actionnaire de Motobloc (blocs moteurs innovants). Il se distingue aussi dans l'industrie de la chaussure, la production hydroélectrique ou l'hôtellerie. Et pour cela, il investit en associant d'autres investisseurs, ce qui préfigure le métier de la Financière Pouyanne.

Son petit-fils, Robert, industriel avisé et humaniste, a particulièrement incarné cette confiance dans le territoire et cette capacité à conjuguer finance et entreprise.

Aujourd'hui, Christian, David et Bruno, fidèles à ces mêmes valeurs, nourrissent pour l'entreprise une passion authentique que chacun exprime à sa façon :

- David a travers la création du Groupe Essor, promoteur immobilier engagé et entreprise à mission depuis 2022 ;
- Christian, puis Bruno au sein de la Banque Pouyanne qui participe au maintien de l'industrie et de l'emploi local. La Banque a su créer une relation privilégiée avec sa clientèle de part la qualité de l'accompagnement et la confiance réciproque. La Banque Pouyanne est aujourd'hui l'un des derniers établissements bancaires indépendants en France.



**David POUYANNE**  
PDG ESSOR  
Président du Conseil de  
Surveillance



**Bruno POUYANNE**  
DG Banque Pouyanne  
Vice-Président du Conseil  
de Surveillance

# QUI SOMMES NOUS ?

## L'EQUIPE FINANCIERE POUYANNE



Cécile JACOB  
Présidente



Romain SALESSES  
Directeur Opérationnel



Chloé AUGAY  
Analyste Financier



Charles BERIOT  
Directeur des Relations  
investisseurs



Elodie LAPINE  
Chargée de gestion  
locative



Nicolas BOLON  
Directeur des Relations  
investisseurs



Lucie HAGET  
Responsable de gestion  
locative



Thierry KORLOWSKI  
Directeur des Participations



Virginie BOUVIER  
Directrice Administrative,  
Financière et Risques

### **Les valeurs qui nous tiennent à cœur:**

- **L'audace** nous pensons et osons agir autrement.
- **L'engagement** nous disons ce que nous faisons, nous faisons ce que nous disons.
- **L'éthique** le respect de nos clients, nos partenaires et du territoire est notre priorité.
- **Le sens du collectif** nous aimons travailler ensemble, pour nous, pour vous et pour le territoire.

# NOTRE DÉMARCHE

La Financière Pouyanne s'inscrit dans une démarche d'investissement d'impact territorial, une forme d'investissement porteur de sens qui a pour intention de générer des externalités positives sur son environnement.

Le Global Impact Investing Network (GIIN), une ONG spécialisée dans l'Impact Investing ou l'investissement d'impact, définit cette notion comme "un investissement fait dans une entreprise, une organisation ou un fond avec l'intention de générer des impacts environnementaux et sociaux positifs ainsi qu'un rendement financier." L'investissement d'impact vise à concilier la performance économique et l'impact social et environnemental. Ainsi, la Financière Pouyanne a pour ambition de sélectionner ses investissements en fonction de cette double dimension ce qui nécessite d'évaluer leur impact de manière transparente selon plusieurs critères présentés dans cette charte.

## NOS METIERS

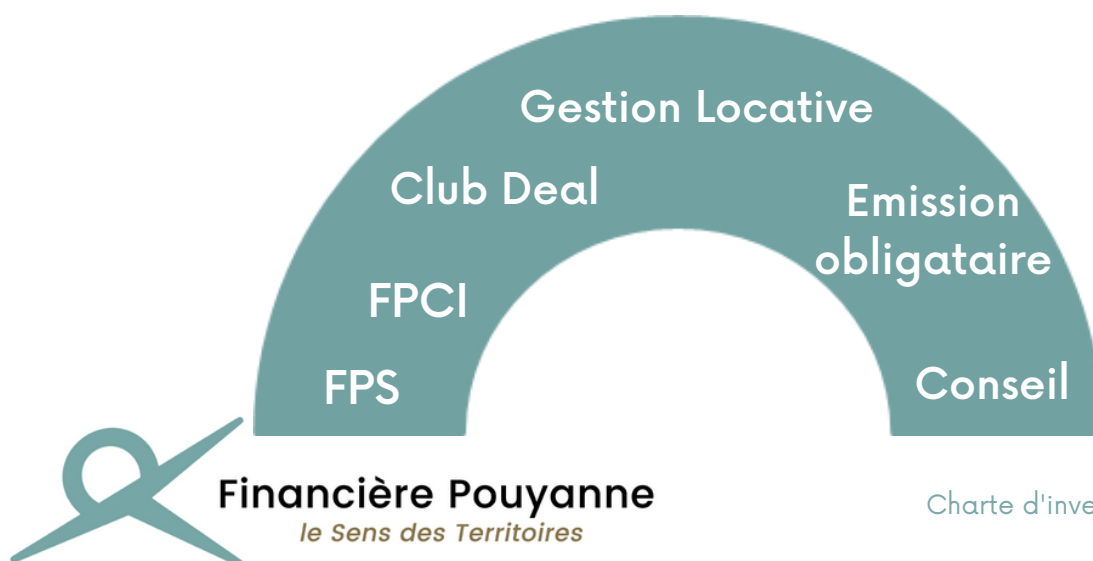
En complément de son métier de base consistant à créer et à gérer des Fonds dans le cadre régulé de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), la Financière Pouyanne a développé des services et expertises complémentaires afin de disposer d'une gamme d'intervention variée au service des territoires:

### Activités principales

- Fonds Professionnels Spécialisés (FPS)
- Fonds Professionnels de Capital Investissement (FPCI)

### Activités complémentaires

- Club deal « utilisateur / investisseurs »
- La Gestion locative des actifs sous gestion
- Emissions obligataires privées
- Conseil en haut de bilan et recherche investisseurs



**Financière Pouyanne**  
*le Sens des Territoires*

Charte d'investissement d'impact territorial

# NOTRE DÉFINITION DE L'IMPACT

En tant que membre de la commission France Invest, la Financière Pouyanne partage la définition proposée de l'investissement à impact : il consiste en des «externalités sociales et/ou environnementales positives attendues des investissements (le « pourquoi » ou approche de « résultats »). Il est évalué par rapport à des objectifs d'impact spécifiques et définis ex-ante, fondés sur une intentionnalité de l'investisseur et, le cas échéant, des entreprises dans lesquelles il investit. » A noté qu'il existe autant de thématiques d'impact que d'investisseurs "à impact" : notre charte a ainsi pour vocation de présenter les enjeux qui ont mobilisés la réflexion de la Financière Pouyanne.

## LES DIFFÉRENCES ENTRE L'ESG ET L'ISR

Environnement Social Gouvernance (ESG) / Investissement Socialement Responsable (ISR): quelles différences ?

L'ESG, vocable utilisé aussi bien par les acteurs des marchés cotés que non cotés, est un outil d'évaluation extra-financier d'un investissement et/ou d'une entreprise : chaque acteur de la finance établit son propre outils d'évaluation selon sa politique d'investissement. L'analyse ESG permet de cibler et choisir les investissements à partir des considérations économiques, sociales et de bonne gouvernance, elle peut donc s'appliquer aux entreprises de tous les secteurs.

Les critères ESG sont des piliers importants de l'investissement Socialement Responsable.

L'ISR est une forme d'investissement dit "durable" qui concilie des perspectives de développement durable à une performance financière. L'ISR permet de classer les investissements en trois classes selon leur impact social et environnemental : Best in Universe - Best in Class - Best in Progress.

# LES ENJEUX QUI NOUS POUSSENT À AGIR

## L'Immobilier

**30%** L'immobilier représente à lui seul 30% des émissions de Co2 de gaz à effet de serre en France. Financière Pouyanne s'engage à respecter les objectifs du décret tertiaire et réduire ses émissions de Co2 par palier tous les 10ans en se fixant comme premier objectif une réduction de 40% de nos émissions d'ici 2030.

**45%** Les bâtiments consomment à eux seuls près de 45 % de l'énergie finale en France. Ce pourquoi la Financière Pouyanne s'engage à investir dans un immobilier durable, mieux isolé, avec une performance énergétique maîtrisée.

## L'Energie

**15%** 15 % de notre consommation en énergie provient d'une source renouvelable. La Financière Pouyanne s'engage à participer à l'augmentation de ces chiffres en finançant de nouveaux moyens de production d'énergie durable.

## Les Ressources Naturelles

**1°C** Les températures ont augmenté de près d'un degré en un siècle. La Financière Pouyanne pense qu'il est largement temps d'agir et d'investir dans des projets qui ont à cœur de lutter contre le réchauffement climatique.

## La Mixité

**80%** 80% des managers et dirigeants estiment que la mixité est un levier de transformation des organisations. La Financière Pouyanne s'engage à garantir un certain de niveau de diversité dans chacune de ses équipes.

**26%** 26% de croissance mondiale pourrait être générée par les progrès de l'égalité femmes/hommes et la Financière Pouyanne souhaite participer à cet effort collectif en recrutant également des femmes et des hommes dans ses équipes.



# NOS EXIGENCES

Notre réflexion est guidée par trois grandes caractéristiques de l'Investissement d'Impact intégrées dans le processus d'investissement : l'intentionnalité, l'additionnalité, la mesure de l'impact.

## L'intentionnalité

L'intentionnalité correspond à la volonté intentionnelle de l'investisseur de contribuer à générer un bénéfice social ou environnemental mesurable. Ecrit autrement, il s'agit là pour les investisseurs à la recherche d'impact, d'afficher de manière explicite leur intention de contribuer aux enjeux du développement durable. Il s'agit d'une intention globale : c'est ce qui différencie l'investissement d'impact des autres approches d'investissement responsable, basées sur un choix de certains critères ESG. Ainsi et conformément à la Charte France Invest Impact, l'investisseur poursuit dès lors un double objectif de performance financière et d'impact. Cette intention concerne tous les investissements du fonds (approche systématique) et intervient au moment de la décision d'investissement (ex-ante).

## L'additionnalité

L'additionnalité est envisagée comme l'action ou la contribution particulière et directe de l'investisseur permettant à l'entreprise ou au projet faisant l'objet d'un investissement d'accroître l'impact net positif généré par leurs activités. L'additionnalité répond à la question : « si l'actif n'avait été financé par cet investisseur en particulier quelle serait la différence ? ». L'additionnalité est une façon de matérialiser l'intentionnalité. Elle peut être financière (financements d'actifs peu ou pas couverts par les marchés financiers par exemple) et/ou extra-financière (accompagnement actif des entreprises vers plus d'impacts sociaux et/ou environnementaux par exemple).

## La Mesure

La mesure d'impact correspond à l'évaluation des externalités sociales et environnementales des investissements. Les objectifs d'impact poursuivis sont par essence positifs, puisqu'ils représentent une recherche d'augmentation de l'externalité positive (dans le temps ou par rapport à un scénario de référence) ou une réduction significative de l'externalité négative de l'entreprise. L'évaluation peut être qualitative ou quantitative, et peut concerner l'impact des produits et services proposées par l'entreprise ainsi que, dans certains cas, l'impact significatif de ces processus. Les résultats de cette mesure d'impact sont communiqués par la Financière Pouyanne mais ils sont surtout utilisés par notre comité d'investissement dans nos prises de décisions.

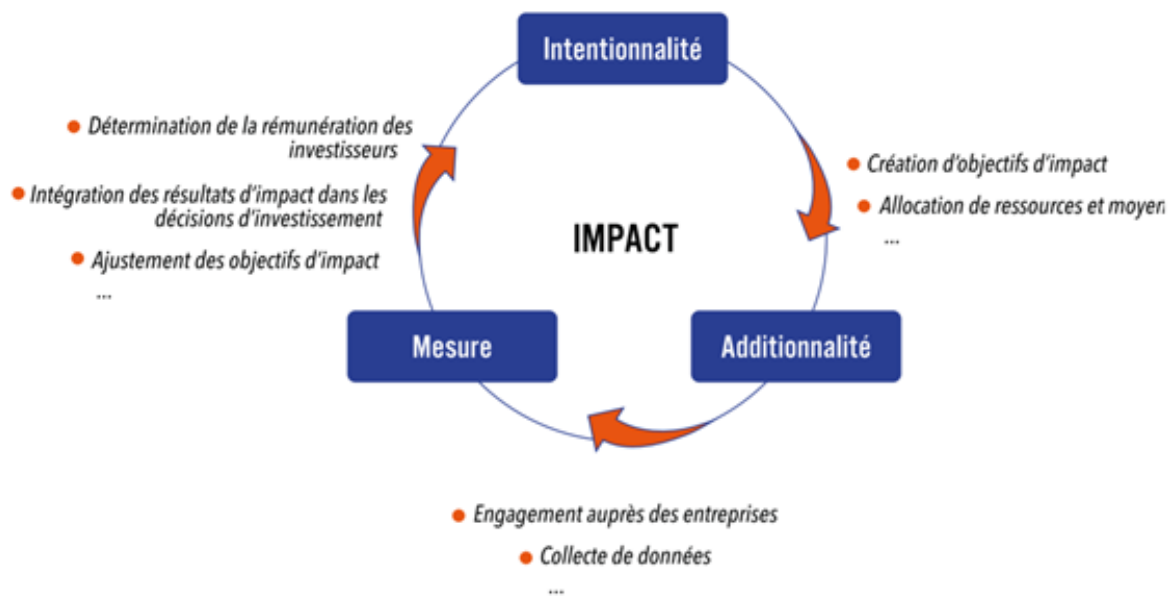


Figure 1 - Interrelations entre Intentionnalité, Additionnalité et Mesure d'Impact. Source : GT Impact.

Le processus de mesure de l'impact requiert un niveau d'exigence et une méthodologie transparente. Il est tout d'abord nécessaire d'identifier les objectifs d'impact, de définir les stratégies qui permettront de les atteindre, puis de choisir des métriques objectives et enfin dans un dernier temps d'étudier et de mesurer l'évolution de ces indicateurs. La Financière Pouyane souhaite s'inscrire dans une démarche transparente de mesure de l'impact de chacun de ses projets d'investissement. Ce document s'inscrit dans la continuité de ce désir de transparence dans la méthodologie utilisée dans la sélection et l'accompagnement de chaque fonds et club deal. Le but étant de parvenir à un alignement entre nos valeurs et nos objectifs de durabilité mais aussi financiers. C'est dans cette optique que nous avons établi nos indicateurs d'alignement ; ils nous permettent d'évaluer objectivement nos performances en termes d'impact et d'ajuster nos stratégies afin d'atteindre l'ensemble de nos objectifs.

# NOS INDICATEURS D'IMPACT

La Financière Pouyanne s'engage à mener une étude approfondie de chacune des considérations ESG durant l'étude de ses dossiers. Nous souhaitons contribuer à la création d'une valeur ajoutée durable en prenant en compte les enjeux aussi bien économiques que sociaux, environnementaux et de gouvernance. Notre équipe étudie chaque investissement en considérant les critères extra-financiers à l'aide d'un outil de notation reprenant les considérations de l'ESG mais aussi celles de l'OCDE en matière d'environnement et des ODD en ce qui concerne la durabilité. La Financière Pouyanne considère que l'unique prise en compte de l'aspect financier d'un projet ne permet pas de s'inscrire dans une croissance durable générant des emplois pérennes et stimulant pour son territoire qui lui est si cher.

Elle établit un diagnostic qui prend en compte ces cinq indicateurs d'alignement :

- **L'indicateur environnemental** prend en compte : l'identification des risques et opportunités environnementaux générés par l'activité de l'entreprise et la capacité grâce à l'investissement d'accroître les externalités positives. Cet indicateur se concentre sur les questions de gestion de l'énergie, de l'eau douce, des déchets, des émissions carbone (réduction des émissions de gaz à effet de serre) ainsi que la gestion des risques environnementaux.
- **L'indicateur social** considère les conditions sociales et la qualité de l'engagement des acteurs au sein de l'entreprise. Il repose sur une analyse de la création et de la qualité de l'emploi, ainsi que les conditions de travail, les dispositifs de formations et la stabilité du personnel. Il prend aussi en considération d'autres indices tels que ceux de la mixité et de la diversité au sein des équipes que ce soit sur leur genre, leurs origines ethniques ou leur handicap. Nous évaluons également les relations avec les sous-traitants et fournisseurs ainsi qu'avec les clients en matière de sélection et de transparence. Enfin, nous vérifions que la gouvernance est adaptée et suit cette volonté d'engagement d'intégration de critères RSE.
- **L'indicateur sociétal et territorial** comprend les critères de respect à une plus grande échelle des droits de l'homme au sein de nos entreprises. Il regroupe aussi l'étude de l'investissement associatif, culturel mais aussi éducatif et le niveau d'insertion des entrepreneurs locaux. En outre, nous évaluons la création de valeur partagée au sein des territoires grâce à la création d'emplois locaux et le recours aux prestataires du territoire.
- **L'indicateur de développement durable** prend en considération les grands objectifs du développement durable mis en place par l'UNEP que nous détaillerons par la suite. Il nous permet d'assurer une continuité entre ces objectifs internationaux et notre activité à vocation durable à une plus petite échelle. De plus, nous prenons en compte les démarches déjà réalisées en matière de développement durable, d'innovation ou encore en matière de reporting RSE. Enfin, il nous paraît important de connaître les labélisations, normes et certifications environnementales ou sociales déjà obtenues preuve que la volonté de développement durable est inscrit au sein des entreprises.

# L'IMPACT DANS NOTRE PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

Notre processus d'investissement et de gestion est transparent : nous évaluons nos dossiers d'un point de vue de nos indicateurs d'alignement et leur attribuons une note lors de la mise en place de l'investissement. Le Comité d'Investissement est le garant de cette étape et de l'attribution de ce score d'impact. Notre objectif est simple nous souhaitons améliorer l'impact grâce à notre contribution. Ainsi durant toute la durée de l'investissement avec Financière Pouyanne, les entreprises sont incitées à devenir plus responsables. Pour chaque Fonds, une mise à jour sera communiqué à l'ensemble des investisseurs dans le rapport de gestion annuel.



Notre politique d'impact est mise en place par une gouvernance qui repose sur notre Comité de Direction qui s'assure du respect de la Charte d'investissement d'impact territorial de la Financière Pouyanne, et qui la révisé annuellement et sur notre Comité d'Investissement qui la déclinent projet par projet.

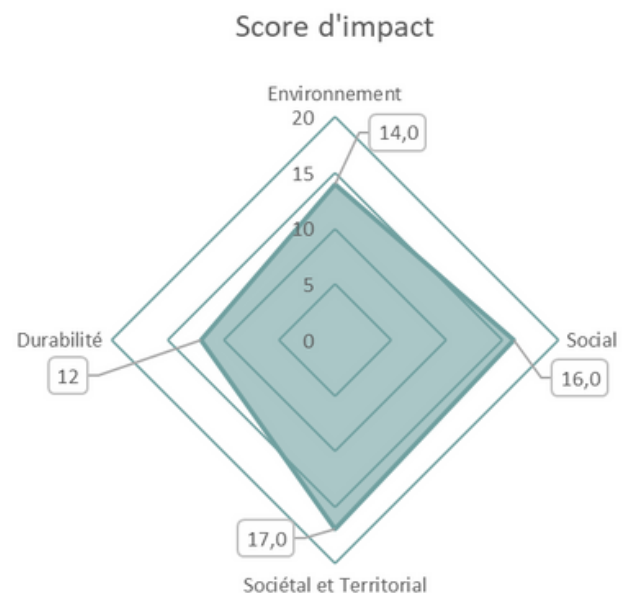
Chaque année, un rapport d'impact territorial présentant l'évolution de la charte et l'évaluation de chaque investissement est présentée au Conseil de Surveillance.

# LE SCORE D'IMPACT TERRITORIAL

En complément des critères financiers habituels, la Financière Pouyane établit pour chaque investissement étudié un **score d'impact territorial**.

## Exemple de score d'impact territorial d'un projet d'investissement

Indicateurs	Pts
Ressource énergétique	3
Ressource en eau douce	2
Emission carbone	4
Gestion des déchets	2
Gestion des risques environnementaux	3
<b>Environnement</b>	<b>14</b>
Mixité sociale	4
Salariés	4
Sous traitants et fournisseurs	2
Gouvernance adaptée	4
Clients	2
<b>Social</b>	<b>16</b>
Intermédiaires/producteurs locaux	4
Partenariats associatifs/culturels	4
Insertion professionnelle	2
Respect des droits de l'homme	4
Création d'emplois stables et locaux	3
<b>Sociétal et Territorial</b>	<b>17</b>
Objectifs de développement durable	0
Démarche de développement durable	3
Innovation	4
Reporting RSE	2
Certifications, normes ou labels environnementaux et sociaux	3
<b>Durabilité</b>	<b>12</b>
<b>Note finale/100</b>	<b>73,8</b>



Une matrice d'impact est établie pour chaque projet de façon argumentée. Le score d'impact territorial est décisif pour les décisions prises par le Comité d'Investissement.

Il est actualisé annuellement et communiqué aux investisseurs.

# LA FINANCIÈRE POUYANNE ET LES O.D.D.

La Financière Pouyanne, dans sa démarche responsable, contribue à remplir les objectifs de développement durable définis par les Nations Unies au sein de l'UNEP.

Les Objectifs de développement durable (ODD) sont 17 objectifs mondiaux que les États s'engagent à atteindre au cours des 15 prochaines années (2015-2030). Ces objectifs font partie d'un programme de développement visant à aider en priorité les plus vulnérables, en particulier les enfants et les femmes. Dans la mesure où ces 17 objectifs couvrent une multitude de domaines allant de la protection de la planète à l'édification d'un monde plus pacifique, en passant par la garantie donnée à tous de pouvoir vivre en sécurité et dans la dignité, la Financière Pouyanne a choisi de se concentrer sur 6 objectifs sur lesquels elle pouvait agir de manière efficace. Ils peuvent être résumés de la façon suivante :



7. Recours aux énergies renouvelables : garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et renouvelables à un coût abordable



8. Accès à des emplois décents : promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous



9. Innovation et infrastructures : mettre en place une infrastructure résistante, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation



11. Villes et communautés durables : créer des villes et des établissements humains ouverts à tous, sûrs, résistants et durables



12. Consommation responsable : instaurer des modes de consommation et de production durables



13. Lutte contre le changement climatique : prendre des mesures d'urgence pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions



17. Partenariat pour la réalisation des objectifs : encourage les entreprises à adopter une gouvernance d'entreprise responsable et à s'engager dans des partenariats collaboratifs avec d'autres acteurs

# LES ENGAGEMENTS E.S.G. DE LA SOCIETE

La Financière Pouyanne en tant que société de gestion s'engage à respecter certaines obligations envers ses investisseurs. Nous nous assurons d'une grande transparence de nos activités afin de construire une relation de confiance avec nos collaborateurs. Nous promettons aussi des investissements de qualité qui en plus de leur attrait économique s'inscrivent dans une dimension durable en respectant les ESG.

Au sein de la Financière Pouyanne nous nous engageons à :

## **Social & Sociétal :**

1. Prendre en compte les critères de mixité et diversité dans la sélection de notre équipe.
2. Favoriser l'engagement citoyen des collaborateurs auprès d'associations sportives, solidaires ou culturelles, dans une parfaite neutralité politique et culturelle.

## **Environnement :**

3. Promouvoir des actions durables au quotidien en limitant notre consommation d'énergie et en pratiquant le recyclage.
4. Privilégier un mode de déplacement minimisant les émissions de CO2.

## **Territorial :**

5. Participer à la création d'emplois locaux stables et durables.
6. Stimuler l'activité économique locale en travaillant avec des partenaires et collaborateurs régionaux.

## **Gouvernance :**

7. Promouvoir un management clair et à l'écoute qui soit à la fois éthique et responsable et bannissant toutes formes de harcèlement.
8. Mettre en place des dispositifs collectifs de complément de rémunération comme l'intéressement ou l'épargne salariale.



# LA RÉGLEMENTATION SFDR

Dans le cadre du plan d'actions de l'Union Européenne sur la finance durable lancé par la Commission européenne en mars 2018 agissant pour la réduction des émissions de CO2, la Financière Pouyanne présente la classification de chacun de ses produits financiers sur son site internet. La réglementation SFDR a pour objectif d'orienter les flux de capitaux vers une économie durable, d'intégrer la durabilité comme un facteur essentiel à la gestion des risques et de favoriser la transparence des sociétés de gestion en matière de durabilité.

La classification de chaque produit se fait en fonction de trois articles selon lesquels :

- **Article 6** : le produit n'a pas d'objectif de durabilité
- **Article 8** : la communication d'un produit intègre des caractéristiques environnementales et sociales même si ce n'est pas son point central, ni le point central du processus d'investissement. Le produit fait la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance
- **Article 9** : le produit a un objectif d'investissement durable

La Financière Pouyanne s'engage à respecter cette classification et à la partager publiquement.

# CONCLUSION

La Financière Pouyanne s'inscrit dans une réelle démarche responsable dans son processus de sélection de ses projets d'investissement. Notre charte d'investissement d'impact territorial a pour objectif de vous partager nos critères de notation d'impact ainsi que de mettre en avant les valeurs qui nous sont chères.

## Transparence

De nos objectifs et nos valeurs avec nos investisseurs et nos collaborateurs

## Mesure

A l'aide de nos indicateurs d'alignement et des objectifs de développement durable

## Engagement

A défendre nos valeurs et poursuivre notre démarche d'impact en respectant les ESG